



Commission : Association d'épuration Coruz-Menthue Naz et Dommartin (Montilliez), Peyres- Possens (Montanaire) (AECM)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

En tant que membre de la commission de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la région Coruz-Menthue, nommé par le conseil, je vous expose les grandes lignes des activités que nous avons eues l'occasion de conduire durant les 12 derniers mois.

But de l'association : elle a pour but de collecter et d'évacuer les eaux usées des communes membres et de les faire traiter à la station d'épuration de l'association. Pour ce faire, l'association assume les responsabilités suivantes :

- L'étude et la réalisation de la station d'épuration, des collecteurs nécessaires entre les communes intéressées, des collecteurs d'amenée à la station d'épuration des eaux usées, des ouvrages spéciaux, de même que d'autres installations éventuelles d'intérêt commun en relation avec l'épuration.
- L'exploitation et l'entretien des dites installations.
- L'extension ou la modification éventuelle des installations.

But de la commission : Le conseil intercommunal joue dans l'association le rôle du conseil communal dans la commune. Il est composé de délégués de toutes les communes membres de l'AECM.

Membres de la commission représentant les intérêts de Montanaire : les personnes suivantes font partie de la commission : MM. Steve Tornay et Eric Gilliard

Il est à relever que la municipalité est également représentée par M. Marc Bourlard au conseil et par MM. Michel Rosset et Pascal Arbenz au CODIR.

Nombre de séances : la commission a siégé à deux reprises durant ces 12 derniers, la première fois pour l'assermentation de la nouvelle législature et la deuxième pour l'assemblée annuelle.

Voici un résumé de l'**assemblée annuelle du 17 mars 2022** :

- Il n'y a pas eu de problème dans l'exploitation de la Step. Les travaux d'entretien courants ont été réalisés.
- Le conseil a décidé d'augmenter l'émolument de CHF à 60 à 80 par séance pour les membres du conseil, et de CHF 80 à 90 pour le comité.
- Les montants des différents postes de charge des comptes 2021 sont très semblables aux années précédentes, avec une mauvaise surprise pour l'eau : suite à un problème de compteur et de fuite d'eau, la facture a fortement augmenté. Les revenus proviennent de la participation des communes à raison de CHF 100 par habitant. Les comptes sont bouclés avec un bénéfice de CHF 644.
- L'association n'a pas de dettes et possède CHF 10'447 de capital et CHF 37'000 de fonds de réserve pour un total du bilan à CHF 52'889.

Conclusion :

A vu de ce qui précède, je demande au Conseil de bien vouloir prendre acte de ces éléments et vous remercie pour votre attention.

Eric Gilliard - rapporteur